



COMITE BEAUREGARD DISTRIBUTION DES BONS D'ACHAT

Ça y est ! Nous sommes enfin arrivés au bout du processus.

Pour rappel, l'établissement avait souhaité la mise en place d'un « Comité Beauregard » avec comme mission, de décider de l'avenir des intérêts générés par la vente de la maison de vacances Beauregard.

Les membres de ce comité sont issus de l'Amicale du personnel associée à l'ensemble des centrales syndicales de l'établissement.

Un courrier vient d'être transmis par le Comité Beauregard à chaque bénéficiaire de ces bons d'achat qui récapitule les règles de récupération de ces bons.

Ainsi ces bons seront à récupérer durant le mois de septembre :

PASTEUR et PASTEUR 2 : tous les mardis et jeudis du mois de septembre de 11 h à 15 h salle Duhamel.

CPA : Les 5, 6, 12, 15, 19, 20, 26 et 27 septembre de 11 h à 15 h en salle de réunion aux IRIS 2.

PARC : tous les jours d'ouverture du mois de septembre au bureau de l'Amicale du Personnel...

Pour le retrait du bon, il faudra vous munir de votre carte professionnelle.

Une procuration est également possible en complétant le talon prévu à cet effet et en présentant la carte professionnelle de l'agent concerné.

